



6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : Sebastien RUCART

Portable : 06.82.11.34.81

Téléphone siège : 07.66.32.18.59

Mél : unsadouanes@gmail.com

PARIS, LE 18 NOVEMBRE 2022

à l'attention de :

Mme BRAUN-LEMAIRE
Directrice Générale à la DGDDI
11 rue des Deux-Communes
93558 Montreuil Cedex

ordre : Courrier 009/2022

Objet : Plan d'action pour lutter contre les actes d'agression en service

Référence(s) : -

Madame la Directrice générale,

Depuis plusieurs années, la DGDDI s'est engagée à travers certains plans pour apporter des réponses de fond aux personnels. Ces démarches positives, encouragées et soutenues par le ministère, permettent une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par les agents au quotidien et dans différents domaines.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons voir un nouveau plan s'organiser à la DGDDI, dédié à la prise en compte de la dangerosité du métier de douanier. En effet, les actes de violence physique ou verbale sont très présents dans l'accomplissement des missions douanières. Ils s'expriment selon la situation : par messagerie, au téléphone, à un guichet d'accueil et bien évidemment lors de contrôle d'usagers.

Les conséquences sur les personnels peuvent être physiques, morales ou les deux réunies. Elles peuvent être visibles dès la commission de l'acte délictueux, ou sur le long terme. En outre, il semble que cette agressivité, présente malheureusement dans toutes les directions de Bercy, prenne une dimension encore plus conséquente dans une administration de contrôle comme la nôtre.

Ainsi, l'UNSA Douanes souhaite voir apparaître rapidement dans les priorités du ministère et de la direction générale, un plan de lutte contre la violence infligée aux personnels dans l'exercice de leur fonction, afin de mieux les protéger, mieux les accompagner, ainsi que les former à la gestion de ces événements.

Nous réclamons également la création d'une cellule nationale de suivi et d'accompagnement des agents victimes d'agressions ou d'accidents de service. En effet, la prise en charge d'un agent ayant subi de tels événements peut se révéler longue et difficile. Il peut avoir besoin de soins médicaux et d'un accompagnement mental sur le long terme, avant de pouvoir reprendre une activité à 100 % et sans séquelles psychologiques.

.../...

Cette nouvelle démarche nous semble nécessaire afin d'apporter un soutien indispensable aux personnels. De plus, elle participerait au maintien de l'attractivité des métiers de la douane. Plus largement, elle s'inscrirait dans la QVT plébiscité par le gouvernement. Elle serait donc une réponse moderne et efficace de la direction envers les douanières et douaniers.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Sebastien RUCART
Secrétaire général UNSA DOUANES

Copie à : Monsieur le Secrétaire général de l'UNSA Finances